



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Estéron

De la source à l'embouchure

Programme d'actions prévisionnel 2018-2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. PRESENTATION	3
II. CONTEXTE	5
II.1 – La démarche Estéron, rivière sauvage.....	6
Historique	6
Objectifs de la labellisation	7
Contenu	7
II.2 – Résultats du diagnostic « Rivières Sauvages »	8
II.3 – Acteurs locaux et outils de gestion.....	9
III. PROGRAMME D’ACTIONS « Rivières Sauvages »	11
Cadrage du plan d’action.....	12
Orientation du plan d’action	12
Présentation du plan d’action	12
III.0 – Tableau de synthèse des actions programmées pour la période 2018-2023	13
III.1 – Objectif n°1 : révéler et préserver.....	15
Action 1.1 – Programme de sensibilisation et d’éducation au territoire	15
Action 1.2 – Gestion des sites sensibles pour la fréquentation	18
Action 1.3 – Développement d’une itinérance touristique douce basée sur l’interprétation des patrimoines	21
Action 1.4 – Accompagnement des manifestations sportives écoresponsables	23
III.2 – Objectif n°2 : mieux connaître pour anticiper et mieux gérer, voire restaurer	25
Action 2.1 – Etude ressource stratégique sur le massif du Cheiron.....	25
Action 2.2 – Bilan et suivi annuel en termes d’assainissement	27
III.3 – Objectif n°3 : expérimenter et innover	29
Action 3.1 – Qualification des services écosystémiques de l’Estéron et expérimentation de paiements pour les services écosystémiques	29
III.4 – Objectif n°4 : Animation et audit.....	31
Action 4.1 – Définir une structure assurant l’animation et la mise en œuvre du programme d’action.....	31
Action 4.2 – Réaliser l’audit de labellisation	33
ANNEXES.....	34
Annexe 1– Détail des actions envisageables et répondant aux enjeux identifiés sur le bassin versant de l’Estéron.....	34

I. PRESENTATION

L'Estéron est une rivière de 66,7 km de long (120 km avec les affluents) située majoritairement dans les Alpes-Maritimes (06), à l'est de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Elle représente le second affluent du fleuve Var (en rive droite) après la Tinée.

La rivière prend sa source dans les plaines de moyennes montagnes de Soleilhas (à 1600 m), à l'est de la Crête du Teillon (1893 m), dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (Parc naturel régional du Verdon). Elle s'engouffre alors dans l'impressionnante cluse de Saint-Auban aux parois vertigineuses, pour rejoindre rapidement de nombreux ruisseaux dont le Saint-Pierre. Entre cluses et gorges, le cours d'eau divague parmi des paysages karstiques atypiques et les villages perchés, passant des plaines agricoles au pied des falaises d'Aiglun et de Sigale pour continuer sa course sous le Pont de France, bordée par les deux villages marquant la frontière historique : Roquestéron et La Roque en Provence. Elle poursuit son cours en creusant la vallée calcaire du côté de Pierrefeu et des Ferres, puis après un long chemin sinueux et encaissé, la rivière débouche non loin du Pont de la Cerise, près de Gillette au Bec de l'Estéron. La confluence avec le grand fleuve Var se trouve sur la commune du Broc (106 m), près du lac du même nom. Sur ses flancs, l'Estéron croise des sommets importants comme le Picogu (1839 m) au nord-ouest, le Vial (1551 m) au nord-est, la Cime du Cheiron (1777 m) au sud, la Cime de Bausson (1656 m) au sud-ouest.

Le bassin versant de l'Estéron regroupe 32 communes au total et s'étend sur une superficie de 451 km². Il est alimenté par 41 affluents dont les principaux sont, par ordre d'importance : le Bouyon, la Gironde, le Riolan, les deux Riou de Cuébris et Pierrefeu, le Rieu, le Latti, le Moul et le Vallon de Végay. La plupart des affluents importants descendent de l'axe Gourdan-Vial séparant le bassin de l'Estéron de celui du Var au nord, et sont donc situés en rive gauche. Ils ont souvent un profil très pentu, interrompu par de nombreuses petites cascades correspondant à autant de couches calcaires redressées à la verticale. Sur la rive droite arrivent surtout le Bouyon, tout près de l'embouchure avec le Var, et la Gironde, descendant de l'est pour rejoindre l'Estéron sous Aiglun, après son franchissement de la cluse du même nom. Le bassin est nettement délimité presque partout sauf au niveau du plateau karstique de Gréolières-les-Neiges et, à un moindre degré, près du hameau des Lattes (commune de Saint-Auban) où la dénivellation le séparant du bassin de l'Artuby et du Verdon est très faible.

Le régime hydrologique du cours d'eau est de type méridional uniquement pluvial, soit principalement alimenté par les pluies. Il est donc caractérisé par une seule alternance annuelle de hautes (principalement en automne-hiver : novembre à février) et de basses eaux (principalement en été : août-septembre) très marquée.

L'Estéron c'est avant tout une histoire commune et une identité multiple, une rivière qui fût prétexte pour matérialiser la frontière entre le Royaume de France et le Royaume de Sardaigne, entre les Comtés de Provence et de Nice lors du 1^{er} traité de Turin... Seule rivière d'importance des Alpes-Maritimes non équipée d'un barrage hydro-électrique, avec son cours libre, son eau cristalline et ses paysages préservés, l'Estéron apparaît bien aux yeux de tous comme une rivière exceptionnelle à préserver.

II. CONTEXTE



II.1 – La démarche Estéron, rivière sauvage

Historique

Cette démarche de labellisation s'inscrit à la suite d'un travail de concertation réalisé par le Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur en 2015-2016 pour réaliser un premier état des lieux, plutôt qualitatif, de la vallée de l'Estéron. L'objectif était de mobiliser les habitants, élus et acteurs locaux autour de la connaissance et de la préservation de l'Estéron.

Ce premier travail a permis de définir plusieurs enjeux globaux et de proposer des pistes d'actions potentielles pour y répondre. Parmi ces actions, le comité de suivi multi-partenarial de l'action a identifié le label « Rivières Sauvages » comme pouvant permettre :

- ❖ Une meilleure connaissance des richesses patrimoniales de la vallée de l'Estéron ;
- ❖ Une meilleure appropriation des enjeux relatifs à la rivière ;
- ❖ De réaliser des actions de préservation, valorisation et de suivi autour des enjeux identifiés ;
- ❖ De définir une gouvernance partagée sur tout le bassin versant.

Ce comité de suivi a ensuite proposé que le Syndicat Mixte du Parc naturel puisse élaborer le dossier de candidature au label « Rivières Sauvages » pour l'Estéron. Cette proposition a été validée en comité syndical du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur le 30 janvier 2017 (Délibération 17-D-006). Cette décision a été couplée à une demande de soutien financier à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse, afin de permettre au Syndicat Mixte du PNR d'élaborer ce dossier.

Le travail mené dans la concertation durant l'année 2017 a permis d'aboutir au vote d'une délibération (17-D-027) en comité syndical du 19 décembre 2017. Celle-ci confirme la volonté des élus, des habitants et des acteurs du territoire d'inscrire leur action en faveur d'une reconnaissance de la qualité du bassin encourageant à une gestion globale intégrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Dans le contexte local :

- ✓ de réorganisation des compétences de gestion des eaux et des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;
- ✓ et d'un Parc naturel régional construit sur une base forte de partenariat avec les EPCI et en présence d'une organisation départementale dans les Alpes Maritimes avec la création du SMIAGE Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Les collectivités ont convenu d'un conventionnement entre le SMIAGE Maralpin et le PNR des Préalpes d'Azur, pour le portage commun de la candidature au label sauvage et pour assurer la complémentarité des actions entre les différents niveaux de collectivités.

Objectifs de la labellisation

Pour rappel, aucune réglementation ou interdiction ne peut être mise en place à travers le label « Rivières Sauvages », il s'agit d'une reconnaissance pour les rivières à très forte valeur patrimoniale. L'obtention de ce label peut être perçue comme une récompense ou une mise en avant des acteurs du territoire, pour la gestion exemplaire de la rivière.

L'objectif est d'apporter un outil supplémentaire aux gestionnaires des milieux aquatiques pour contribuer à la protection et à la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement morpho-écologique.

En outre, le bassin versant labellisé intègre un réseau national, voire international, au sein duquel il trouvera le soutien technique, les conseils ou l'accompagnement nécessaire pour protéger et préserver ses milieux remarquables. Ce réseau participera également au développement touristique durable et réfléchi du territoire concerné.

Contenu

La candidature fait suite à un diagnostic réalisé à travers l'étude du cours d'eau selon la grille d'évaluation « Site Rivières Sauvages ». Cette grille de notation évalue le niveau de préservation du cours d'eau et de son bassin versant. Elle est illustrée par un dossier technique complet, accompagné de cartes représentant le contexte local. L'Estéron se démarque même parmi les rivières préservées de par sa très bonne qualité environnementale, ainsi que par la longueur du tronçon candidat (64 km).

De manière générale, la qualité morpho-écologique, physico-chimique et la biodiversité endémique du tronçon sont exceptionnelles. Seuls quelques éléments altèrent la continuité piscicole et la qualité des cours d'eau du bassin versant.

Ce document présente les différents éléments impactant et les ambitions de la démarche « Rivières Sauvages » pour l'Estéron et son bassin versant.

11.2 – Résultats du diagnostic « Rivières Sauvages »

L'ensemble des critères de la grille d'évaluation ont été étudiés. Ces derniers concernent :

- ❖ La morphologie du cours d'eau ;
- ❖ Les acteurs et la gestion globale du cours d'eau ;
- ❖ L'hydromorphologie et les habitats ;
- ❖ L'occupation des sols et les activités en fonds de vallée et du bassin versant ;
- ❖ La qualité de l'eau ;
- ❖ La biodiversité, les espèces remarquables et la gestion des milieux aquatiques et humides ;
- ❖ La fréquentation humaine, la qualité sonore et visuelle de la vallée.

Les conclusions de cette étude mettent en évidence le caractère très préservé de l'Estéron :

- ❖ Une très faible proportion de berges stabilisées : 1,2 % du linéaire (soit 1490 m sur 128 km de rives) ;
- ❖ Une très faible proportion de berges endiguées : 0,4% du linéaire (soit 252 m sur 128 km de rives) ;
- ❖ Un transit sédimentaire relativement peu perturbé : aucune structure artificielle ne présente a priori d'impacts sur le transit sédimentaire ;
- ❖ Les quelques obstacles potentiels à la continuité écologique permettent de définir un niveau d'impact faible à très faible ;
- ❖ Très peu de prélèvements sont effectués en eaux superficielles sur le cours principal de l'Estéron ;
- ❖ Aucun ouvrage écreteur de crue, aucune écluse, ni aucune dérivation n'ont été recensés ;
- ❖ D'après les différents indicateurs, la qualité de l'eau peut être considérée comme bonne à très bonne ;
- ❖ La présence de plusieurs espèces endémiques et/ou patrimoniales (Anguille européenne, Blageon ou Barbeau méridional, entre autres) témoigne de la bonne gestion halieutique et de la qualité environnementale générale du bassin versant.

Le programme d'action présenté ci-après a pour objectif de décrire les différents enjeux mis en évidence et de proposer des actions soit pour valoriser les richesses locales, soit pour éviter, réduire voire supprimer les impacts des différents éléments perturbateurs de la naturalité du cours d'eau.

11.3 – Acteurs locaux et outils de gestion

Différents acteurs locaux interviennent, selon leurs compétences respectives, dans le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant de l'Estéron :

- ❖ Les communes du bassin versant ;
- ❖ Les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés :
 - Communauté de Communes Alpes d'Azur ;
 - Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon-Sources de lumière ;
 - Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
 - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
 - Métropole Nice Côte d'Azur.
- ❖ Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes ;
- ❖ Le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
- ❖ L'antenne Régionale de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- ❖ Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux Maralpin ;
- ❖ Les différents syndicats de gestion de l'eau (assainissement, adduction d'eau potable, etc.) présents sur le bassin versant ;
- ❖ Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;
- ❖ La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques ;
- ❖ Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Grasse, Roquestéron et Nice ;
- ❖ Ainsi que d'autres associations locales : comme GREEN (Groupement pour la Responsabilisation Environnementale et l'Education à la Nature) ou le Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, par exemple.

La liste complète des structures intervenant dans le bassin versant de l'Estéron est détaillée dans le diagnostic (cf. Fiches 5 et 7). Un schéma des principaux acteurs du bassin versant est également joint au dossier complet.

D'autres institutions participent également à ces démarches comme l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ou encore l'Agence Française pour la Biodiversité (qui regroupe les anciens services de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques notamment).

Aucun programme de gestion globale n'a été mené sur le bassin versant de l'Estéron et aucune structure de gestion des eaux à cette échelle n'est actuellement en place.

La **Charte du Parc** prévoit néanmoins dans son **Axe 1** : « Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur », et notamment l'**Orientation stratégique n°3** : « Protéger le château d'eau ouest azuréen » :

- ✓ **Article 8** : « Gérer les six bassins versants et les milieux aquatiques des Préalpes d'Azur », notamment la mesure suivante « mettre en place une gestion globale concertée des cours d'eau et des milieux aquatiques, de manière solidaire avec le littoral, en privilégiant une approche par bassin versant ».
- ✓ **Article 9** : « Connaître pour conserver et valoriser le vaste territoire karstique des Préalpes d'Azur ».

Dans ce cadre, les structures sont engagées à :

Le Syndicat mixte du PNR des Préalpes d'Azur

- Jouer un rôle moteur sur le bassin versant de l'Estéron et œuvrer à la mise en place d'une gestion globale de l'Estéron, de ses affluents et des milieux aquatiques,
- Organiser la concertation sur les cours d'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du territoire du Parc.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur

- Soutient les procédures partenariales de type SAGE et contrat de rivière. Elle intervient en faveur des milieux aquatiques en soutenant des projets relatifs à l'assainissement, à la restauration et à l'entretien des cours d'eau, ainsi qu'à la gestion solidaire de l'eau.

Le Département des Alpes-Maritimes (aujourd'hui le SMIAGE Maralpin)

- Participe techniquement et financièrement aux projets d'assainissement communs des collectivités du département (schémas directeurs d'assainissement, construction et réhabilitation de réseaux ou de stations d'épuration). Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epurations (CD06-SATESE) communique au Syndicat Mixte du Parc ses données de suivi du fonctionnement et de l'exploitation des stations d'épurations, réalisé en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC.
- Porte les études « ressource stratégique » pour la masse d'eau souterraine FR-D0-136A « Massifs calcaires Audibergue, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Calern, Caussols, Cheiron ».

Les communes et EPCI

- Recherchent l'exemplarité des équipements en matière d'eau et d'assainissement. Elles s'engagent à résorber les points noirs au niveau des stations d'épuration. Elles prennent en compte dans leurs documents d'urbanisme le bon fonctionnement des zones humides et des cours d'eau et les résultats des études sur les « ressources stratégiques ».

III. PROGRAMME D' ACTIONS « Rivières Sauvages »

Cadrage du plan d'action

L'Annexe 1 présente le détail des actions envisageables, mise en lumière par le diagnostic territorial. Il est construit comme décrit ci-après.

Les actions s'organisent en 4 **grands axes** :

- 1- Révéler et préserver**
- 2- Mieux connaître pour restaurer et mieux gérer**
- 3- Expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux**
- 4- Animation et audit**

Ces 4 axes se déclinent en **6 grands types d'actions possibles** :

- **1** : Sensibilisation et communication
- **2** : Amélioration des connaissances
- **3** : Restauration et protection des milieux aquatiques
- **4** : Acquisition et gestion de données relatives à l'eau
- **5** : Gestion des activités de pleine nature
- **6** : Animation et audit

Orientation du plan d'action

Le 16 novembre 2017, un comité de pilotage partenarial a permis d'échanger sur les ambitions qu'il était possible de donner à un programme d'action opérationnel pour cette rivière. Il convient de rappeler ici que du local au national, la priorité des moyens dédiés aux cours d'eau est fléchée vers la reconquête du bon état des masses d'eau. A travers le label « Sites Rivières Sauvages », les collectivités locales valident l'intérêt d'une scène de dialogue à l'échelle de toute la vallée autour des enjeux de la rivière, en vue de veiller à la préservation des milieux associés ; mais ne sauraient s'engager dans un programme d'investissement dédié en l'état actuel des financements publics. Aussi, le programme d'action, décrit ci-après, est dimensionné à moyen terme, soit pour une durée de 5 ans, et fait écho aux ambitions portées par les collectivités locales, liées aux capacités actuelles d'action des différents partenaires.

Présentation du plan d'action

Le plan d'action est présenté ci-dessous sous différents angles de lecture :

- Tableau de synthèse des actions à moyen terme programmées pour le présent plan d'action pour la période 2018-2023 (III.1) ;
- Fiches détaillées pour chaque action programmée pour la période 2018-2023 (cf. III.2, III.3, III.4, III.5) ;
- Tableau de synthèse des actions à plus long terme envisageables pour le plan d'action 2018-2023 si des moyens sont identifiés, où pour un prochain programme d'action (cf. Annexe 1).

III.0 – Tableau de synthèse des actions envisagées pour la période 2018-2023

Intitulé d’action	Maître(s) d’ouvrage(s)	Moyens de mise en œuvre	Dépense prévisionnelle	Recette prévisionnelle	Financier(s)	Evaluation (indicateurs de réussite)
Révéler et préserver						
1.1. Programme de sensibilisation et d’éducation au bassin versant	PNR PA	Temps de travail : 0,2 ETP/an PNR PA (soit environ 52 jours)	12 000 €/an (temps de travail)	80%	- Région PACA - Agence de l’eau RMC [non acquis]	- Au moins 1 journal Estéron par an (revue de presse) - Au moins 15 classes impliquées en 3 ans - Au moins 3 rencontres échanges thématiques sur le bassin (1/an) - 100 personnes mobilisées sur des événements grand public
		Prestations extérieures	15 000 €/an			
1.2. Gestion des sites sensibles pour la fréquentation	A arbitrer selon sites Département 06 (PDESI) EPCI Communes PNR PA	- Mise en œuvre du PDESI - Mise en œuvre du programme « Espace Valléen » - Ambassadeurs du PNR PA - Temps agents de chaque structure	X	X	Région et Europe pour le programme « Espace Valléen Fonds propres de chaque structure et subventions	- Définition commune des objectifs prioritaires de gestion, validés en « comité de pilotage » - Financements acquis et programme d’aménagement permettant une maîtrise des flux mis en œuvr 2 sites prioritaires à confirmer : Clue St Auban, Clue de la Cerise, mais à voir selon mobilisation ou contextes.
1.3. Développement d’une itinérance touristique douce basée sur l’interprétation des patrimoines	PNR PA Département 06 (PDIPR, inventaire des patrimoines) EPCI (développement touristique et promotion) Communes (promotion)	- Temps de travail : 0,1 ETP/an PNR PA (soit environ 26 jours) - Définition du schéma d’itinérance, en cours (PNR PA) - Définition du schéma d’interprétation, en cours (PNR PA) - Temps agents de chaque structure	6 000 €/an (temps de travail) Pour mémoire Pour mémoire Pour mémoire	- Région PACA - Agence de l’eau RMC [non acquis] - Fonds propres de chaque structure / programme		- Mise en réseau des acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - Appropriation d’un message commun autour de la préservation de l’Estéron de la part des acteurs du tourisme et des activités de pleine nature (« ambassadeurs de l’Estéron ») - Développement d’outils communs valorisant les patrimoines de l’Estéron
1.4. Accompagnement des manifestations sportives écoresponsables	PNR PA Département 06 EPCI Communes Associations et Fédérations	- Temps de travail : 0,1 ETP/an PNR PA (soit environ 26 jours) - Stratégie d’accompagnement des manifestations sportives, validée (PNR PA) - Temps agents de chaque structure	6 000 €/an (temps de travail)			- Diffusion des outils d’accompagnement - Nombre de manifestations accompagnées / sensibilisées
Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer, voire restaurer						
2.1. Etude ressource stratégique sur le massif du Cheiron	SMIAGE Maralpin	Prestations extérieures + régie	Non chiffrée à ce jour (cible 2020)	50% à 80% agence de l’eau (à confirmer selon règles du 11eme programme)	SMIAGE Maralpin	- Etude réalisée - Résultats partagées
2.2. Bilan et suivi annuel en termes d’assainissement	SMIAGE Maralpin	Temps de travail : 0.5 ETP /an SMIAGE Maralpin en régie	20 000 €/an (temps de travail)	50% Agence de l’eau	SMIAGE Maralpin	- Compte rendu annuel des besoins et des contraintes pour progresser en matière de gestion des effluents domestiques - Nombre de constructions ou de rénovations de réseaux / stations
Expérimenter et innover						
3.1. Qualification des services écosystémiques rendus par le bassin versant de l’Estéron et expérimentation de paiements pour les services écosystémiques	European river network (ERN) CEREMA Ecole centrale de Paris PNR PA	Temps de travail : 0,1 ETP/ an PNR PA (soit environ 26 jours)	6 000 €/an (temps de travail)	80%	- Région PACA - Agence de l’eau RMC - Fonds propres de chaque structure [non acquis]	- Pistes de réflexion et expérimentations permettant la mise en œuvre des paiements de services écosystémiques afin de financer les actions envisagées dans l’Annexe 1 du programme de mesures
		Prestations extérieures	20 000,00 €	100%	- ERN	- Etude réalisée - Résultats partagées

Animation et audit						
3.2. Animation de la gouvernance	PNR PA SMIAGE Maralpin	Temps de travail de chaque structure (à travers les actions mentionnées plus haut)	X	X	Fonds propres de chaque structure	- Mise en place d'une convention cadrant le travail d'animation de chaque structure sur le bassin versant - Au moins 1 comité de pilotage/an pour rendre comptes de la mise en œuvre des actions sur le bassin versant
3.3. Audit de labellisation	PNR PA SMIAGE Maralpin	Temps de travail de chaque structure	10 000,00 €	Environ 8 000 € (déjà acquis)	- Région PACA - Agence de l'eau RMC - Fonds propres	Obtention du label « Rivières Sauvages » pour l'Estéron

Le programme présente 0,5 ETP d'animation dédiée répartis entre différentes actions, qui s'ajoutent aux moyens d'animations relevant d'autres dispositifs existant rappelés pour mémoire. A ce jour il n'y a pas de bouclage financier entre les partenaires ; cette répartition peut fluctuer entre les différentes actions selon moyens mobilisables par ailleurs dans d'autres programmes.

III.1 – Objectif n°1 : révéler et préserver

Action 1.1 – Programme de sensibilisation et d'éducation au bassin versant

Objectif n°1 : révéler et préserver			
Action de type 1 : sensibilisation et communication			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimés
1.1	Programme de sensibilisation	PNR PA	Temps agent : 12 000 €/an
			Prestations : 15 000 €/an

1. Contexte

Il s'agit en l'absence d'une structure de gestion dédiée et de la difficulté de se retrouver d'un bout à l'autre du bassin compte tenu du relief et du paysage institutionnel, de cultiver l'appartenance au bassin versant et de sensibiliser les différents acteurs et usagers au caractère exceptionnel et aux enjeux de préservation des patrimoines liés à l'eau.

2. Objectifs

- Conforter le sentiment d'appartenance au bassin versant
- Relier les acteurs sur le concret de la rivière afin de les mobiliser dans la durée y compris pour les rencontres
- Identifier les éléments patrimoniaux liés à l'eau et à la vallée dans les communes et valoriser tous les patrimoines (naturels, culturels, paysagers, etc.) de l'Estéron ;
- Cibler les différents publics concernés (habitants/visiteurs, professionnels/élus, jeune public/grand public, public empêché, etc.) ;
- Améliorer l'appropriation et la connaissance locale des patrimoines de l'Estéron ;
- Créer du lien entre les usagers de toute la vallée et construire une identité commune ; valoriser les retombées positives du caractère sauvage de la rivière sur le territoire
- Participer à la préservation de ces patrimoines de manière indirecte.

3. Descriptif

Des documents stratégiques ont déjà été élaborés, ou sont en cours de construction (ex : Stratégie de Communication du PNR (2015), Stratégie d'Education à l'Environnement et au Territoire du PNR (2016), Schéma d'interprétation (en cours), Schéma d'itinérance (en cours), etc.). Leur construction concertée a permis de mobiliser les acteurs du territoire, dont ceux de la vallée de l'Estéron, et de mettre en avant les points forts à valoriser pour trouver une cohérence globale. Ces documents permettent de fixer un cadre commun et de faciliter l'identification des enjeux spécifiques à la vallée de l'Estéron. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur eux et sur toute autre ressource existante.

De nombreux acteurs animent déjà des campagnes de sensibilisation, de mobilisation ou participent à l'éducation au territoire : associations (Conseil de Développement du PNR, LPO, CEN PACA, ELAGIS, Les Géophiles, GREEN, etc.), collectivités (communes, PNR PA, EPCI, CD06, etc.), ou professionnels indépendants.

Il s'agit dans ce cadre de déployer un programme dédié à l'Estéron

- Bulletin d'information pour les élus (et/ou la population) :
- Événementiels pour le grand public :
- Actions spécifiques d'éducation des élèves du bassin versant :
- Différents supports sont disponibles, réalisés dans le contexte de la candidature au label rivière sauvage :
 - Vidéo sur l'Estéron, ses richesses et ses enjeux (en cours de réalisation : environ 40min), réalisée par le Conseil de Développement du PNR ;
 - Vidéo ludique réalisée par 5 classes de la vallée de l'Estéron en 2016-2017 (cf. ci-dessus) : approche poétique rapportant la voix des habitants de la vallée et le rapport personnel à la rivière ;
 - Charte des enfants de l'Estéron réalisée par 5 classes de la vallée de l'Estéron en 2016-2017 (cf. ci-dessus) : interpelle sur les enjeux de préservation de l'Estéron ;
 - Autres supports (photos, textes, dessins, etc.) réalisés par les 5 classes citées ;
 - Exposition « Village sous les étoiles » du photographe Florent Dubreuil en partenariat avec le PNR des Préalpes d'Azur : mise en valeur des villages perchés de l'Estéron sous la lumière de la lune et des étoiles pour sensibiliser à la pollution lumineuse ;
 - Synthèse de l'action « Estéron : l'eau en partage » réalisée par le Conseil de développement en 2016 ;
 - etc.

Les possibilités d'aborder ces thématiques et de répondre aux enjeux sont nombreuses. Les opportunités et les moyens définiront les types d'outils à mobiliser. Quelques exemples, sans être exhaustif :

- | | |
|-----------------------------|--|
| ○ Concours communes 0 phyto | ○ Vidéo et autres supports de mise en |
| ○ Formations | valeur du territoire et d'identification |
| ○ Signalétique ; | des enjeux de gestion ; |
| ○ Entretien de sites ; | ○ Randonnées explicatives / |
| ○ Ambassadeurs/Eco-gardes ; | accompagnées, sorties avec des |
| ○ Fête de l'Estéron ; | naturalistes, événements ; |

- Stage artistique à la découverte du milieu ;
- Actions collectives intervillages ;
- Créer une charte pour les usagers ;
- Exposition photographique (paysages de la vallée, vision subaquatique, etc.)

4. Coûts

L'animation de cette stratégie sera réalisée par l'animateur « Rivières Sauvages » dans le bassin versant de l'Estéron durant environ 20% de son temps (0.2 ETP). Le financement de prestations extérieures sera nécessaire.

Action 1.2 – Gestion des sites sensibles pour la fréquentation

Objectif n°1 : révéler et préserver			
Action de type 5 : gestion des activités de pleine nature			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimés
1.2	Gestion des sites fréquentés	✓ Département 06 ✓ EPCI ✓ Communes ✓ PNR PA	Fonds propres de chaque structure et subventions

1. Contexte

Depuis environ 15-20 ans, les canyons et les plages de l'Estéron sont fréquentés de manière toujours croissante. Le canyonisme représente aujourd'hui l'activité sportive de pleine nature la plus majoritairement pratiquée sur le territoire. Cette pratique fait l'objet de plusieurs débats et alimente parfois des conflits d'usages entre pratiquants, professionnels encadrant, pêcheurs, riverains, etc.

Les activités de pleine nature pratiquées dans le bassin versant de l'Estéron sont :

- Canyonisme
- Baignade
- Marche-randonnée aquatique
- Canoë-kayak
- Escalade
- Cyclisme/VTT
- Randonnées pédestres et équestres
- Pêche

Les 5 canyons les plus pratiqués sont :

- Clue de Saint-Auban
- Clue des Mujouls
- Clue d'Aiglun
- Clue du Riolan
- Riou du Cuébris

Les 3 premiers canyons cités sont très fréquentés, les 2 autres le sont de manière plus anecdotique. D'autres sites, comme la Clue de la Cerise sont également très fréquentés pour d'autres activités (baignades, pique-niques, etc.) : cf. Fiche 36 du diagnostic.

Les problématiques liées au canyonisme et à d'autres activités aquatiques sont souvent identiques, quel que soit le bassin versant :

- Plainte des riverains du stationnement gênant, voire dangereux des pratiquants, souvent dû au manque de poches de stationnement sur site,

- Equipement des canyonneurs dans des lieux fréquentés, sur des lieux de passages, ou des sites de nidification
- La dégradation des milieux aquatiques est un argument récurrent de la part des autres usagers,
- Dégradations annexes aux milieux aquatiques (déchets sur les berges, absence de poubelles et de sanitaires, etc.).

La concertation avec les acteurs locaux (pêcheurs, collectivités, professionnels de loisirs, scientifiques etc.) est essentielle pour définir un positionnement clair sur le sujet des activités de pleine nature, afin de permettre à la fois une diminution des conflits d'usages, un respect des espaces naturels et améliorer les retombées positives sur le territoire.

Concernant les activités aquatiques, notamment le canyonisme, seul un travail de réglementation a été mené, soit à large échelle (arrêté préfectoral d'octobre 2016 sur la pratique du canyonisme), soit à échelle plus locale (différents arrêtés municipaux). La sensibilisation des visiteurs et la formation/accompagnement des professionnels doivent venir compléter les dispositifs en place.

Des actions de gestion de la fréquentation, d'aménagement des sites et de sensibilisation des visiteurs ont déjà été entreprises dans d'autres canyons de la région. Il est nécessaire de s'appuyer sur les retours d'expérience afin de calibrer les solutions qui seront efficaces pour le territoire.

Il s'agira d'être vigilant à construire des solutions permettant une prise en compte maximale des enjeux de gestion du cours d'eau et des milieux associés et de ne pas intégrer seulement les objectifs touristiques.

2. Objectifs

- Concilier les différents usages par la concertation et la construction d'un cadre commun de gestion des activités de pleine nature, en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant de l'Estéron ;
- Organiser la fréquentation des sites sur l'Estéron ;
- Améliorer les retombées positives sur le territoire ;
- Organiser la concertation avec les professionnels des activités de pleine nature et tous les acteurs concernés, notamment autour de l'activité canyoning ;
- Organiser des formations/accompagnement pour les professionnels ;
- Aboutir à une homogénéisation des pratiques et des affichages de la part des professionnels ;

Proposer des pistes d'action de gestion afin :

- D'améliorer la gestion de la fréquentation des sites (action de préservation) ;
- D'améliorer les retombées positives (action de valorisation).

3. Descriptif

Cette action concertée doit établir un dialogue qui permette de proposer des pistes d'actions concrètes et efficaces pour répondre aux objectifs fixés. La réflexion pourra amener à réfléchir sur des modifications locales de la réglementation, l'aménagement de sites ou encore la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation.

Par exemple : utiliser les réseaux et outils existants (Marque « Valeur Parc » et autres labels) pour proposer des formations et un accompagnement technique pour les professionnels d'activités de pleine nature, notamment canyon, afin de diffuser des pratiques respectueuses des milieux naturels, des paysages et des usages.

En fonction des résultats de la réflexion menée, proposer une aide technique et rechercher des possibilités de financements (notamment avec l'appui du Département 06 et à travers la CDESI) pour améliorer la gestion des sites fréquentés.

Ces actions peuvent être de différents ordres :

- Information et de sensibilisation (ex : panneaux, agents de terrain, etc.) ;
- Surveillance (ex : agents de terrain, système de veille, etc.) ;
- Gestion de la fréquentation (ex : mise en place de navettes, etc.) ;
- Amélioration des poches de stationnement ;
- Mise en place de commodités pour éviter toute pollution (toilettes, poubelles, etc.) ;
- Etc.

4. Coûts

La concertation sera menée avec tous les partenaires et acteurs locaux concernés en s'appuyant sur les dispositifs existants, comme par exemple :

- Animation du Plan départemental espaces, sites et itinéraires (PDESI) ;
- Etude comparative sur la gestion des canyons en France et en Europe (PNR PA, 2016) ;
- Marque « Valeurs Parcs » : outil de formation et d'information pour les professionnels ;
- Dépliant sur les bonnes attitudes à adopter pour un pratiquant d'activité de pleine nature (PNR PA, 2015) ;
- Co-financements dans le cadre du programme Espace Valléen
- Etc.

Action 1.3 – Développement d'une itinérance touristique douce basée sur l'interprétation des patrimoines

Objectif n°1 : révéler et préserver			
Action de type 1 : sensibilisation et communication			
Action de type 5 : gestion des activités de pleine nature			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimés
1.3	Itinérance et interprétation des patrimoines	✓ Département 06 ✓ EPCI ✓ Communes ✓ PNR PA	6 000 €/an (temps de travail de l'animateur Estéron) Fonds propres de chaque structure / programme

1. Contexte

Les patrimoines remarquables de l'Estéron témoignent de son caractère exceptionnel et expliquent la volonté de classer la rivière en « Site Rivières Sauvages » de France.

Malgré l'isolement de la vallée, son cadre insolite est apprécié aussi bien par les habitants que par les visiteurs. Pourtant ce qui fait la richesse de l'Estéron reste globalement méconnu et les élus locaux, qui recensent plusieurs éléments patrimoniaux sur leurs communes, éprouvent des difficultés à faciliter la lecture du territoire par les visiteurs, mais aussi par les locaux.

Des actions de sensibilisation et d'interprétation de ces patrimoines permettraient :

- De les mettre en valeur ;
- De créer du lien entre les différents sites à travers toute la vallée ;
- De participer à leur préservation de manière indirecte ;
- D'améliorer les retombées positives sur le territoire.

Le constat est fait que les visiteurs sont avant tout des locaux (souvent du littoral) qui font des allers-retours à la journée dans la vallée. Les nombreux villages perchés et les secteurs isolés en font un territoire idéal pour développer l'itinérance douce et les séjours de pleine nature. Une meilleure lisibilité des atouts du territoire et une meilleure mise en avant des sites d'hébergements ou d'activités permettraient d'y remédier.

Dès lors que la Rivière Sauvage sera valorisée, plus grandes seront les chances d'investir dans sa préservation.

2. Objectifs

Afin de créer des synergies et de concrétiser les projets, des choix d'orientations de valorisation devront être fait pour « raconter une histoire commune de l'Estéron » et non pas une vision seulement communale (objectifs du Schéma d'interprétation). Développer le

sentiment d'appartenance à un territoire plus global et exceptionnel améliorera sa lisibilité, valorisera ses patrimoines et favorisera leur préservation.

3. Descriptif

L'idée est de pouvoir décliner concrètement dans la vallée le Schéma d'itinérance et le Schéma d'interprétation en cours sur le territoire des Préalpes d'Azur. Les enjeux qui seront prochainement identifiés dans ces stratégies permettront de trouver des pistes d'actions concrètes pour valoriser les initiatives locales, mais aussi les fédérer à travers une communication commune en s'appuyant sur les ressources du territoire.

Quelques actions peuvent être envisagées :

- Identification de boucle de séjours sur plusieurs jours ;
- Identification des hébergements et sites d'activités ;
- Communication commune à toute la vallée recensant tous les itinéraires et structures touristiques ;
- Support d'interprétation des patrimoines (panneaux, livrets, randonnées thématiques, formation des professionnels d'activité de pleine nature, etc.) ;
- Organisation de séjours thématiques ;
- Etc.

4. Coûts

L'animation de cette stratégie sera réalisée par l'animateur « Rivières Sauvages » dans le bassin versant de l'Estéron durant environ 10% de son temps (0.1 ETP). Il s'appuiera sur les compétences et les programmes en cours des différentes structures concernées.

Action 1.4 – Accompagnement des manifestations sportives écoresponsables

Objectif n°1 : révéler et préserver			
Action de type 1 : sensibilisation et communication			
Action de type 5 : gestion des activités de pleine nature			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimés
1.4	Accompagnement des manifestations sportives	✓ Département 06 ✓ EPCI ✓ Communes ✓ - PNR PA	6 000 €/an (temps de travail de l'animateur Estéron) Fonds propres de chaque structure / programme

1. Contexte

Le territoire des Préalpes d'Azur est très prisé et de plus en plus convoité pour l'organisation de manifestations sportives. La multiplication de ces événements entraîne un manque de lisibilité et peut générer des impacts sur les milieux naturels. C'est pourquoi le PNR a élaboré fin 2017 une stratégie pour organiser la tenue de manifestations plus éco-responsables dans le but de concilier ces pratiques aptes à dynamiser la vie locale avec des objectifs de développement durable dans le respect des milieux naturels, des propriétaires et des autres usagers et acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs...).

Cette stratégie a été élaborée de manière concertée avec les services de l'Etat, les communes, les animateurs Natura 2000 et certains acteurs économiques du PNR.

2. Objectifs

S'intégrer dans des manifestations durables sera un atout pour le territoire mais aussi pour les organisateurs qui, en s'inscrivant dans des événements responsables, veilleront ainsi à :

- Garantir la qualité de l'accueil et de l'organisation ;
- Protéger les milieux naturels et les ressources ;
- Consommer responsable ;
- Réduire la consommation d'énergie ;
- Communiquer de manière responsable ;
- Valoriser un territoire ;
- Impliquer les participants, les bénévoles et le public.

Accompagner les manifestations sportives sur le territoire permet donc de concourir à l'organisation de la fréquentation, à préserver ses patrimoines et à améliorer les retombées positives sur la vallée.

3. Descriptif

La stratégie comprend 2 documents :

- Un document expliquant la stratégie du Parc en matière de manifestations sportives (cadre global, contexte, quelle stratégie pour le PNR des Préalpes d'Azur) ;
- Un document « Cahier des Charges des manifestations sportives » à destination des organisateurs. L'idée est de pouvoir leur proposer un document synthétique présentant la démarche du Parc, la Charte d'engagement, des informations utiles (comment déclarer sa manifestation, demande d'autorisation de passage, évaluation d'incidence...).

4. Coûts

L'animation de cette stratégie sera réalisée par l'animateur « Rivières Sauvages » dans le bassin versant de l'Estéron durant environ 10% de son temps (0.1 ETP).

III.2 – Objectif n°2 : mieux connaître pour anticiper et mieux gérer, voire restaurer

Action 2.1 – Etude ressource stratégique sur le massif du Cheiron

Objectif n°2 : mieux connaître pour mieux gérer			
Action de type 2 : amélioration des connaissances			
Action de type 4 : acquisition de données relatives à l'eau			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimés
2.1	Etude ressource	SMIAGE Maralpin	A chiffrer

1. Contexte

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (2016-2021), identifie le massif calcaire du Cheiron (FRDG163) comme une ressource stratégique d'importance. L'atteinte du bon état quantitatif et chimique est arrivée à échéance en 2015, cet objectif semble avoir été respecté. Cependant, le manque de connaissances sur le fonctionnement de ce massif l'inscrit toujours comme une « zone de sauvegarde à identifier ».

Une délibération du comité syndical du PNR des Préalpes d'Azur (15-DB-019 du 26 mai 2015) a permis d'approuver la « Contribution du PNR des Préalpes d'Azur au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE) 2016-2021 ». Cette contribution anticipe sur la nécessaire attention à porter au massif du Cheiron et à la vallée de l'Estéron dans son ensemble : *« bien que de relative bonne qualité écologique, le bassin versant de l'Estéron pourrait faire l'objet de mesures préventives afin d'anticiper sa dégradation. En effet, des pressions dues aux activités de pleine nature telles que le canyoning et la baignade peuvent mettre en péril l'équilibre biologique et le bon état de la rivière Estéron et de ses affluents. Ainsi, nous nous interrogeons sur la manière dont ces pressions sont prises en compte et les mesures envisagées pour concilier les activités de pleine nature liées à l'eau avec la préservation de l'environnement en vue d'un développement durable. »*

L'objectif de ce programme d'action est bien de répondre aux enjeux précédemment soulevés.

Il faut rajouter à ces divers points la situation de plus en plus préoccupante de sécheresse récurrente et importante dans la vallée de l'Estéron. D'après les données de la DREAL, le bassin hydrographique était en alerte renforcée à partir de juillet puis en crise jusqu'à fin août 2017. Plusieurs communes du bassin versant ont vu plusieurs captages de sources locales de tarir durant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Dans ce contexte il apparaît nécessaire de pouvoir étudier de manière plus précise le fonctionnement du massif karstique du Cheiron afin d'anticiper au mieux sur la gestion de la ressource en eau de tout le sud-est du département.

2. Objectifs

- Identifier les réseaux souterrains du massif du Cheiron ;
- Définir la répartition des eaux du massif entre les différents bassins versants (Loup, Cagne, Estéron, Var) ;
- Evaluer l'état quantitatif et chimique du massif de manière précise ;
- Proposer des protocoles de gestion en fonction des résultats de l'étude.

3. Descriptif

Cette action mobilise des compétences particulières et un matériel assez technique (forages et multi traçages). Il s'agit d'une étude ressource assez classique, permettant d'estimer les circulations, la répartition des eaux et d'évaluer l'état de la masse d'eau du Cheiron. Le cahier des charges de l'étude est à construire.

Une étude similaire est en cours sur le bassin versant des Paillons (fin 2018 – début 2019), suivra ensuite celle du Cheiron en 2020.

4. Coûts

Non chiffrée à ce jour (cible 2020), 50% à 80% de subventionnement Agence de l'eau RMC (à confirmer selon règles du 11eme programme).

Action 2.2 – Bilan et suivi annuel en termes d’assainissement

Objectif n°2 : mieux connaître pour mieux gérer			
Action de type 2 : amélioration des connaissances			
Action de type 3 : restauration et protection des milieux aquatiques			
Action de type 4 : acquisition et gestion de données relatives à l’eau			
Action	Intitulé	Maître d’ouvrage pressenti	Coût estimés
2.2	Assainissement	SMIAGE Maralpin	0,5 ETP (20 000€ subventionnées à 50 % par AeRMC)

➤ Contexte

Dans les zones rurales en général et la vallée de l’Estéron en particulier, l’assainissement des petites communes est problématique dû l’ancienneté des réseaux, les montants trop élevés d’entretien ou de construction des structures, ainsi qu’à la longueur des réseaux de raccordement (relief accidenté).

La majorité des systèmes d’assainissement individuels et une bonne partie du réseau collectif ne sont pas aux normes (cf. diagnostic territorial), tandis que l’aide publique pour y remédier diminue.

➤ Objectifs

- Assurer le suivi de l’assainissement sur le territoire de l’Estéron ;
- Fournir un appui technique aux communes et aux professionnels de l’assainissement dans la vallée ;
- Rendre compte de l’évolution et des priorités en matière d’assainissement dans tout le bassin versant.

➤ Descriptif

La mission de Service d’assistance technique aux exploitants de station d’épuration (SATESE), anciennement portée par le Département des Alpes-Maritimes et repris aujourd’hui par le SMIAGE Maralpin, est un service subventionné par les Agences de l’Eau, qui conseille les maîtres d’ouvrage et exploitants de stations d’épuration, apportent un appui aux communes pour lancer les études, déposer les dossiers réglementaires et faire les travaux rendus obligatoires par l’ARS. A minima, ce service de conseil et les autres missions attribuées à ce service se poursuivent et doivent rendre compte de l’évolution de la situation dans la vallée de l’Estéron.

La priorité pour 2018 et 2019 est de régulariser la situation réglementaire des captages utilisés en AEP et des stations d’épuration dans les communes.

➤ **Coûts**

Les coûts d'animation sont intégrés dans le fonctionnement de la mission SATESE assurée par le SMIAGE Maralpin, soit l'équivalent de 0,5 ETP (20 000€/an, subventionnés à 50% par l'Agence de l'Eau RMC).

III.3 – Objectif n°3 : expérimenter et innover

Action 3.1 – Qualification des services écosystémiques de l'Estéron et expérimentation de paiements pour les services écosystémiques

Objectif n°3 : expérimenter et innover			
Action de type 1 : sensibilisation et communication			
Action de type 2 : amélioration des connaissances			
Action	Intitulé	Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimés
3.1	Services écosystémiques et PSE	✓ European river network (ERN)	20 000 €
		Partenaires	
		✓ CEREMA ✓ Ecole centrale de Paris ✓ PNR PA	

1. Contexte

Les résultats du diagnostic territorial présenté en II.2 montrent que l'Estéron est une rivière encore préservée et ne présentant pas d'objectifs de restauration majeur. Dans ces conditions, l'identification des services écosystémiques rendus par la rivière paraît essentielle afin d'illustrer la nécessité de maintenir son niveau de conservation actuel.

Localement, le territoire voit se développer actuellement des projets de centrales hydro-électriques sur une bonne partie des cours d'eau maralpins, notamment les cours d'eau de montagne (comme c'est le cas sur l'amont du Var par exemple).

Cette étude expérimentale s'inscrit également dans le contexte plus général de la priorité d'action donnée aux rivières dégradées, plutôt que celles en bon état de conservation, dans les politiques publiques. Ce type de projet permettra de créer une grille de lecture commune à tous les acteurs du bassin versant, mettant en avant les atouts d'une rivière préservée et l'intérêt de la maintenir dans son état actuel.

De la même façon, les résultats de cette étude pourront alors ouvrir la réflexion sur les paiements pour services environnementaux et les compensations locales pour financer d'autres volets d'actions envisagées dans l'Annexe 1 ci-après.

2. Objectifs

- Identifier et cartographier les services écosystémiques rendus par la rivière ;
- Permettre une meilleure appropriation des enjeux liés à la préservation de « la plus grande rivière sauvage de France » ;
- Développer un argumentaire afin d'anticiper sur le développement d'éventuels projets pouvant impacter la naturalité du cours d'eau ;
- Développer des pistes de réflexion pour le paiement de services environnementaux ;

- Mettre en avant les politiques d'anticipation pour la préservation des cours d'eau de manière générale.

3. Descriptif

Cahier des charges en cours

4. Coûts

Cette est totalement financée, a priori par ERN pour un montant total d'environ 20 000€.

III.4 – Objectif n°4 : Animation et audit

Action 4.1 – Définir une structure assurant l’animation et la mise en œuvre du programme d’action

Objectif n°4 : animation et audit				
Action de type 6 : animation et audit				
Action	Intitulé	Type de mesure	Maître d’ouvrage pressenti	Coût estimé
4.1	Animation	Animation et audit	✓ PNR PA ✓ SMIAGE Maralpin	Temps de travail

1. Contexte

Les structures porteuses du programme « Rivières Sauvages » doivent assurer le suivi de la mise en œuvre du présent document.

Les structures porteuses du programme « Rivières Sauvages » doivent également assurer la gouvernance de cet outil sur le territoire, en réunissant l’ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par les milieux aquatiques. Un comité de pilotage sera mis en place, avec la possibilité en parallèle de réunir des groupes de travail techniques, propre à chaque action, afin d’aborder des problématiques plus spécifiques.

Si la candidature de l’Estéron est retenue, environ 64 km de rivière seront labellisés, ce qui nécessite un temps dédié à l’animation de ce programme sera donc nécessaire pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

2. Objectifs

- Assurer le suivi de la mise en place des actions du programme « Rivières Sauvages » de l’Estéron.
- Veiller à la cohérence des actions réalisées avec le programme d'action « Rivières Sauvages »
- Construire une instance de gouvernance représentative du label « Rivières Sauvages » sur le bassin versant de l’Estéron ;

3. Descriptif

- La mise en place d’une gouvernance partagée dans le bassin versant sera portée à travers les actions (animation de réunions de types : comités techniques, groupes de travail, ...) + 1 comité de pilotage par an Etre le lien entre les partenaires et le Fonds de conservation des Rivières Sauvages/European River Network ;

- Représenter la vallée de l'Estéron dans le réseau Européen des sites labellisés « Rivières Sauvages ».

4. Coûts

Cette animation légère en l'absence de financements dédiés sera assurée par le chargé de mission « Rivières Sauvages » pour l'Estéron, sous la présidence du Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, ou de l' élu référent désigné, ainsi que du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux Maralpin. Les coûts seront donc inclus dans le salaire du chargé de mission réparti entre les différentes actions du programme.

Action 4.2 – Réaliser l’audit de labellisation

Objectif n°4 : animation et audit				
Action de type 6 : animation et audit				
Action	Intitulé	Type de mesure	Maître d’ouvrage pressenti	Coût estimé
4.2	Audit	Animation et audit	✓ PNR PA ✓ SMIAGE Maralpin	9 800 €

1. Contexte

L’Association Française de NORmalisation (AFNOR) est chargée d’étudier les candidatures au label « site Rivières Sauvages ». L’AFNOR délivre le label en deux temps, tout d’abord ils étudient le diagnostic technique et la grille multicritères puis ils effectuent une visite de terrain pour vérifier la cohérence de ces documents. Plusieurs audits de suivi peuvent ensuite être réalisés pour vérifier la conformité au label dans le temps. Au cours de ces vérifications, il est nécessaire de justifier la cohérence des enjeux soulevés lors du diagnostic avec les actions proposées dans le présent programme plan d’actions.

2. Objectifs

- Labelliser l’Estéron « Rivières Sauvages » ;
- Valider le présent programme d’actions.

3. Coûts

Le dossier de candidature déposé auprès de l’AFNOR comprend le cours principal de l’Estéron, sans les affluents.

Le coût estimé de l’étude initiale pour la labellisation de l’Estéron est de 9 800 € (en admettant deux visites de suivi).

ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse des actions envisageables selon opportunités, répondant aux enjeux identifiés sur le bassin versant de l'Estéron

	Court terme/prioritaire : Maintien du bon état et valorisation
	Moyen terme/moins prioritaire : Mieux connaître pour mieux gérer
	Long terme/non prioritaire : Restauration des milieux

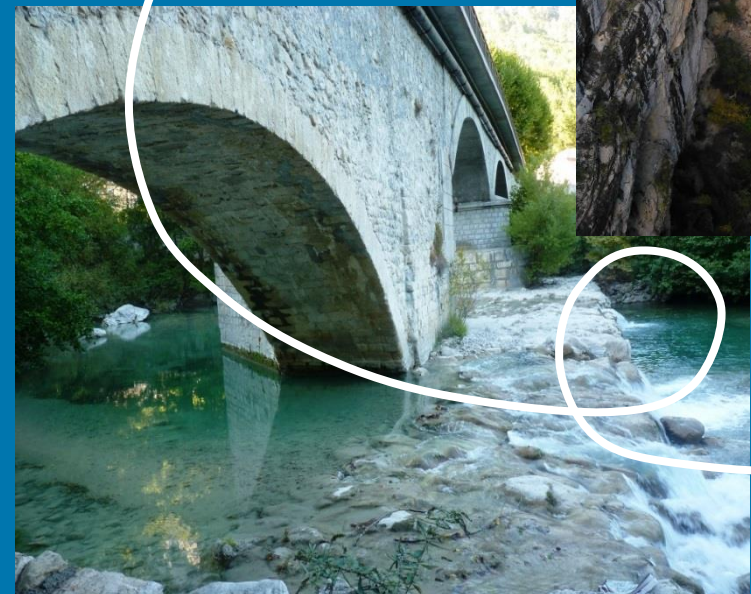
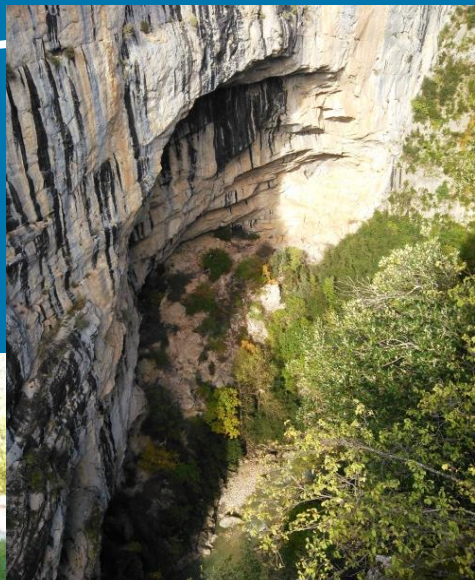
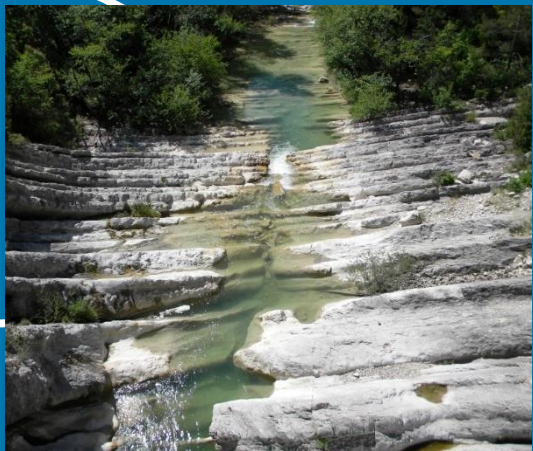
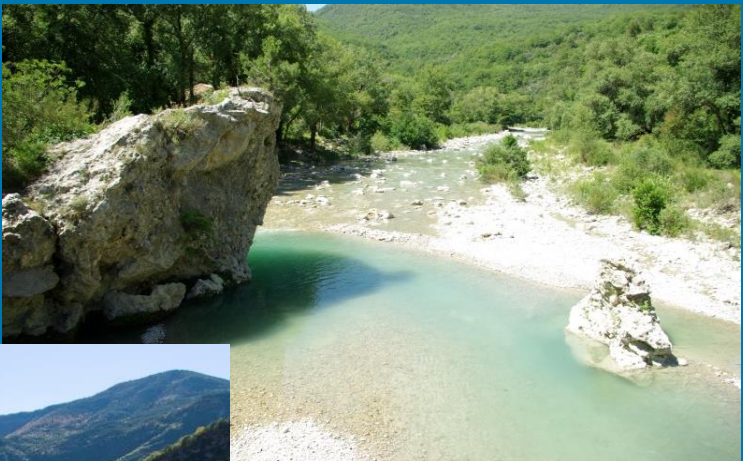
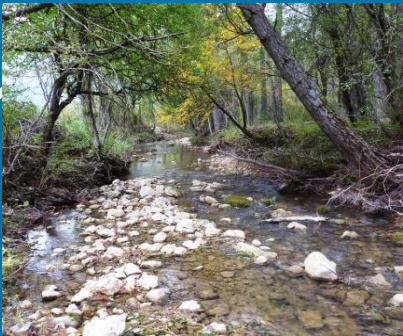
Enjeux	Actions potentielles recensées	Objectif(s) opérationnel(s)	Priorité	Animateur RS Estéron	Action conjointe CCAA	Action partenaire
1. Sensibilisation, éducation et communication	1.1. Valoriser les richesses de la vallée à travers le label "Rivières Sauvages"	Définir une stratégie de valorisation des patrimoines de l'Estéron : - Mettre en avant les patrimoines exceptionnels de la vallée et de la rivière - S'appuyer sur les ressources existantes - Définir une cohérence entre toutes les actions de valorisation	1	X		
	1.2. Sensibiliser au respect des espaces naturels et des usages	- Identifier les éléments patrimoniaux dans les communes ; - Valoriser les patrimoines (naturels, culturels, paysagers) de l'Estéron ; - Cibler les différents publics concernés (habitants/visiteurs, professionnels/élus, jeune public/grand public, public empêché, etc.) - Participer à la préservation de ces patrimoines de manière indirecte.	1	X		

2. Etudes complémentaires	2.1. Réaliser un diagnostic des ouvrages impactant les continuités du cours d'eau	- Caractériser les impacts (biologique, sédimentaire et hydrologique) de ces ouvrages ; - Formuler des propositions pour réduire, voire supprimer l'influence des ouvrages problématiques et pour redonner naturalité au cours d'eau ; - Evaluer les modalités des travaux (durée, coûts, contexte réglementaire)	2			
	2.2. Etudier le fonctionnement hydrogéologique des sous-bassins versants et affluents	Etude sur la ressource karstique (du Cheiron notamment) : - Anticiper sur la disponibilité de la ressource future ; - Comprendre les relations avec les autres BV connexes ; - Préconiser des mesures de gestion.	2		X	SMIAGE / EPCI
	2.3. Evaluer l'impact des prélèvements	- Identifier l'ensemble des captages présents au sein du bassin versant ; - Quantifier les volumes prélevés ; - Analyser l'impact éventuel des prélèvements sur le milieu.	2	X		
	2.4. Etudier et préserver la ressource halieutique	- Poursuivre et accompagner les actions de gestion patrimoniale de la ressource halieutique de l'Estéron ; - Mener des études pour améliorer la connaissance piscicole du bassin versant (espèces cibles prioritaires : Anguille européenne, Blageon commun, Barbeau méridional, Truite fario, Ecrevisse à pattes blanches).	2			FDAAPPMA 06 / AAPPMMA
	2.5. Recenser les sites de dépôts sauvages et les foyers d'expansion d'espèces envahissantes	- Recenser tous les sites de dépôts sauvages (matériaux, déchets verts, ...) - Evaluer les risques de pollution (par ruissellement ou de macro-déchets) - Evaluer les risques d'expansion des espèces exotiques envahissantes - Proposer des sites d'action prioritaire.	2	X		
	2.6. Etudier le patrimoine naturel de l'Estéron	- Lister les espèces et les milieux prioritaires à étudier ; - Répondre aux opportunités permettant une meilleure connaissance sur les espèces et les milieux identifier ; - Proposer des actions de préservation/gestion/suivi en fonction résultats - Réaliser une veille pour transmettre ces informations lorsque nécessaire (ex : projet d'aménagement, manifestation sportive avec impacts, etc.)	2			PNR PA
	2.7. Etudier les impacts réels liés à la pratique d'activités sportives aquatiques sur les milieux naturels de l'Estéron dans les secteurs les plus fréquentés	- Evaluer l'impact des activités de de pleine nature sur les secteurs identifiés ; - Appuyer la concertation locale sur des éléments objectifs afin de réduire les conflits d'usages ; - Obtenir un état initial des sites fréquentés afin d'en améliorer le suivi.	2		X	CD 06 / Fédérations sportives
	2.8. Etudier les services écosystémiques et la valeur économique de la rivière	Recenser et chiffrer les services écosystémiques, touristiques ou économiques rendus par l'Estéron et ses affluents.	2		X	PNR PA

3. Restauration et protection des milieux aquatiques	3.1. Améliorer des continuités écologiques longitudinales	Réduire/supprimer l'impact des ouvrages (hydraulique, sédimentaire, biologique) et restaurer la continuité latérale (piscicole)	3			SMIAGE / EPCI
	3.2. Améliorer le traitement / réduire les pollutions diffuses et les macro-pollutions	Aider les collectivités à trouver les solutions techniques et financières pour améliorer les systèmes d'assainissement du bassin versant	3			SMIAGE / EPCI
		- Prévenir les pollutions par ruissellements et l'entraînement des macro-pollutions par les pluies/crués ; - Prévenir l'expansion d'espèces végétales envahissantes à partir des zones de dépôts sauvages ; - Améliorer l'ambiance visuelle globale et préserver les paysages.	3			SMIAGE / EPCI
4. Acquisition et de données	4.1. Mettre en œuvre dispositifs participatifs permettant amélioration connaissances	Enrichir les données disponibles sur le bassin versant de l'Estéron, avec l'aide des acteurs locaux, à travers des outils participatifs.	2	X	X	CdD PNR PA / PNR PA
	4.2. Elaborer un réseau de mesures approprié et optimisé sur le bassin versant	- Rassembler et homogénéiser l'ensemble des données relatives à l'eau sur le bassin versant de l'Estéron ; - Assurer la diffusion et la mise à jour de ces données ; - Définir un référent local en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour répondre aux sollicitations des acteurs du territoire.	2	X	X	CdD PNR PA / PNR PA
5. Gestion des activités de pleine nature	5.1. Définir un cadre commun de gestion des activités de pleine nature	- Concilier les différents usages par la concertation et la construction d'un cadre commun de gestion des activités de pleine nature, en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant de l'Estéron ; - Organiser la fréquentation des sites sur l'Estéron ; - Améliorer les retombées positives sur le territoire.	2	X	X	
	5.2. Impliquer les professionnels dans une démarche écoresponsable	- Organiser la concertation avec les professionnels des activités de pleine nature et tous les acteurs concernés, notamment autour de l'activité canyoning ; - Organiser formations/accompagnement pour les professionnels ; - Homogénéiser pratiques et affichages de la part des professionnels.	2	X		
	5.3. Aménager et gérer les sites fréquentés	Proposer des pistes d'action de gestion afin : - D'améliorer la gestion de la fréquentation sites (action de préservation) ; - D'améliorer les retombées positives (action de valorisation).	2			Département 06 / EPCI

6. Animation	6.1. Définir un animateur assurant l'animation et la mise en œuvre globale du plan d'action	- Mettre en œuvre la concertation dans le but d'établir une gouvernance partagée dans le BV (animation des « Cotech, Copil, etc. ») - Permettre l'animation et l'appropriation locales des enjeux liés à la rivière / la vallée - Veiller à la cohérence des actions réalisées avec le programme d'action « Rivière Sauvage » pour l'Estéron - Veiller à la mise en œuvre et le suivi des actions - Réaliser le « reporting » des actions auprès des partenaires et du Fonds de conservation des Rivières Sauvages/European river network - Représenter la vallée de l'Estéron dans le réseau Européen des « Rivières Sauvages »	1	X		PNR PA / SMIAGE
	6.2. Définir une gouvernance partagée sur tout le bassin versant	- Construire une instance de gouvernance représentative - Construire les outils nécessaires à la concertation	1	X		PNR PA / SMIAGE
	6.3. Audit de labellisation	- Labelliser l'Estéron « Rivières Sauvages » ; - Valider le programme d'action	1	X		PNR PA / SMIAGE

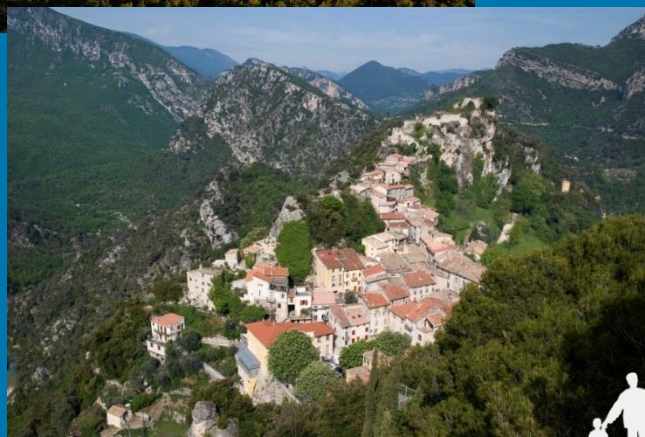
L'Estéron au fil de l'eau



L'Estéron au fil des Hommes



L'Estéron au fil d'une vallée



Parc
naturel
régional
des Préalpes d'Azur